

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1203

20 juin 2009

### SOMMAIRE

ABF Participations S.A. ....	57703	Logo-Trans s.à.r.l. ....	57715
Appleton S.à r.l. ....	57742	Marroni Finances Holding S.A. ....	57706
Azzurri Internazionale Holding S.A. ....	57712	Montana (Luxembourg) S.A. ....	57706
Bagi Holding S.A. ....	57712	Monte Carlo International Real Estate S.A. .....	57702
Beau Soleil S.A. ....	57705	Monte-Carlo SBM International S.à r.l. ...	57723
Bugaboo Holdings ....	57732	Natural Dorna Investment Holding S.A. .....	57707
CCT S.à r.l. ....	57722	Nex-Foto Capital S.A. ....	57714
Centre Comptable S. à r.l. ....	57722	North Atlantic Patent & Investment Hold- ing Société Anonyme ....	57700
Ceparno ....	57741	Norvest ....	57709
Chinto S.A. ....	57699	Oceania S.A. ....	57699
Cockspur Holding S.A. ....	57713	OCM Luxembourg Upstream Holdings S.à r.l. ....	57742
Damolu Financière S.A. ....	57708	Panda Lux Sicav ....	57713
Dricllem S.A. ....	57711	Paradisa S.A. ....	57712
Edisa S.A. ....	57701	Phoenix A2 - Prinzenallee ....	57744
Ennen Global S.A., SPF ....	57714	Rainbow Strategies S.A. ....	57698
EPF Holdings S.à r.l. ....	57739	Real Estate Development S.A. ....	57701
F.A.M. Fund ....	57710	Resultex S.A. ....	57705
Fashion Investment Group S.A. ....	57700	Sava et Compagnie ....	57705
Florentin Strategies S.A. ....	57704	Sehelah S.A. ....	57744
Fondeco S.A. ....	57711	Sesa S.A. ....	57702
Fortis Hybrid Financing ....	57709	S.G.S. Invest S.A. ....	57700
Frabel Holding S.A. ....	57716	Sky Real Estate S.A. ....	57708
GP Canada Holding S.à r.l. ....	57716	Société d'Investissements en Méditerranée S.A. ....	57710
Grissin S.A. ....	57704	Société Européenne pour le Développement S.A.-SEDEV ....	57703
Hermitage Investments S.A. ....	57706	Société Générale d'Arbitrages et de Parti- cipations Luxembourg S.A. ....	57717
Hiva Holding S.A. ....	57713	S.S.V. Holding S.A. ....	57702
Holding de Développement Immobilier S.A. ....	57707	St Germain Immobilière S.A. ....	57709
Iceland Glacier Products S.A. ....	57718	Valexpert S.A. ....	57698
Impulse ....	57703	Wiesengrund S.à r.l. ....	57724
Indra Holding Société Anonyme ....	57701		
Insurance Participations Company ....	57704		
Intereal Estate Holding S.A. ....	57707		
Jef Financière S.A. ....	57698		
Kop Maeder Egli S.A. ....	57708		
Le Lapin ....	57699		

**Valexpert S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 79.318.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *10 juillet 2009* à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009072456/10/18.

---

**Rainbow Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 82.416.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *10 juillet 2009* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009072458/10/18.

---

**Jef Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 50.124.

La première Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le mardi 2 juin 2009 à 11.00 heures n'ayant pu délibérer sur la décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra vendredi *10 juillet 2009* à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009063725/755/17.

---

**Chinto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 78.846.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *10 juillet 2009* à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009072455/10/18.

---

**Oceania S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 73.372.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *10 juillet 2009* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009072460/10/18.

---

**Le Lapin, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 86.007.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

**STATUTORY GENERAL MEETING**

which is going to be held at the address of the registered office, Luxembourg, on *July 3, 2009* at 15.00 o'clock, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2008.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections.
5. Miscellaneous.

*The board of directors.*

Référence de publication: 2009068912/534/17.

---

**Fashion Investment Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 86.263.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *10 juillet 2009* à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009072461/10/18.

---

**S.G.S. Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 113.747.

Convocation à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la Société qui aura lieu le *8 juillet 2009* à 14.00 heures au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Commissaire à la liquidation.
2. Approbation des comptes de la liquidation.
3. Décharge à accorder au liquidateur et au Commissaire à la liquidation.
4. Clôture de la liquidation.
5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de cinq années et du dépôt de sommes et avoirs non distribués à la clôture de la liquidation.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009070356/4790/19.

---

**North Atlantic Patent & Investment Holding Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 28.416.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *6 juillet 2009* à 12.15 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Mise en payement d'un dividende.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009073178/1031/16.

---

**Indra Holding Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 35.746.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 juillet 2009 à 11.45 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009073176/1031/15.

---

**Real Estate Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 29.211.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 juin 2009 à 12 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Ratification de la nomination d'un administrateur par cooptation;
2. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes aux 31/12/2007 et 31/12/2008;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009068797/322/17.

---

**Edisa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 53.161.

The shareholders are hereby convened to the

## ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Thursday, July 9, 2009 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Management report of the board of directors and report of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2008.
3. Appropriation of results as of December 31, 2008.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Discharge to the resigning director, Mr. Pietro LONGO, for the performance of his mandate.
6. Ratification of the co-option of Mr. Xavier SOULARD as director decided on November 3, 2008 by a decision of the board of directors and appointment of Mr. Xavier SOULARD as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2012.
7. Sundry.

*The board of directors.*

Référence de publication: 2009073180/29/21.

---

**S.S.V. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 33.503.

---

The shareholders are convened hereby to attend the

**ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING**

to be held on *July 9, 2009* at 5.00 p.m. at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Management report of the board of directors and report of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2008.
3. Appropriation of results as of December 31, 2008.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Sundry.

*The board of directors.*

Référence de publication: 2009073183/29/18.

---

**Sesa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 73.872.

---

The shareholders are convened hereby to attend the

**ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING**

to be held on *July 9, 2009* at 4.00 p.m. at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Management report of the board of directors and report of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2008.
3. Appropriation of results as of December 31, 2008.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Sundry.

*The board of directors.*

Référence de publication: 2009073184/29/18.

---

**Monte Carlo International Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 52.460.

---

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *30 juin 2009* à 16 heures 30 au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes aux 31/12/2007 et 31/12/2008;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
5. Réélections statutaires;
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009068799/322/17.

---

**ABF Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 108.760.

---

Les actionnaires sont convoqués à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 9 juillet 2009 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de Monsieur Pietro LONGO de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
6. Nomination de Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
7. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009073179/29/22.

---

**Société Européenne pour le Développement S.A.-SEDEV, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 11.298.

---

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le 30 juin 2009 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations Statutaires
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009068904/795/16.

---

**Impulse, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 67.083.

---

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 3 juillet 2009 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009068910/534/15.

---

**Florentin Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 103.043.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le 2 juillet 2009 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009068277/10/18.

---

**Grissin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 63.710.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 30 juin 2009 à 16 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes aux 31/12/2007 et 31/12/2008;
3. Affectation des résultats;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
5. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
6. Remplacement d'un administrateur;
7. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009068798/322/18.

---

**Insurance Participations Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 13.756.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme INSURANCE PARTICIPATIONS COMPANY S.A. sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi, 8 juillet 2009 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009073187/750/17.

---

**Sava et Compagnie, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 41.484.

Les actionnaires et les obligataires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 30 juin 2009 à 18h au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. rapport de gestion du Gérant et rapport du Collège des Commissaires;
2. approbation des comptes annuels et des comptes consolidés au 31 décembre 2008; affectation des résultats;
3. délibération quant aux dispositions de l'art. 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. décharge au Gérant et au Collège des Commissaires;
5. divers.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009064233/1017/16.

---

**Beau Soleil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 142.322.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 29 juin 2009 à 15h30 au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009068924/755/18.

---

**Resultex S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.695.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 9 juillet 2009 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire, M. Cornelius Martin BECHTEL, pour l'exercice de ses mandats.
6. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Sinan SAR, pour l'exercice de son mandat.
7. Non ratification de la cooptation de M. Sébastien ANDRE comme administrateur décidée par les administrateurs restants le 22 décembre 2008 et décharge.

8. Ratification de la cooptation de M. Jacques CLAEYS comme administrateur décidée par les administrateurs restants le 12 décembre 2008 et nomination de M. Jacques CLAEYS comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
9. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
10. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009073181/29/27.

---

**Marroni Finances Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.180.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le *30 juin 2009* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009068944/795/15.

---

**Montana (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 30.309.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *30 juin 2009* à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009069533/755/21.

---

**Hermitage Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 62.970.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *30 juin 2009* à 14 heures 30 au siège de la société.

57707

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 31/12/2007 et 31/12/2008;
3. Affectation des résultats;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
5. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
6. Remplacement d'un administrateur;
7. Réélections statutaires;
8. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009068800/322/19.

---

**Nadorin Holding S.A., Natural Dorna Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.919.

---

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 3 juillet 2009 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009068913/534/16.

---

**Intereal Estate Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 30.540.

---

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 30 juin 2009 à 15 heures dans les bureaux de l'Etude Tabery & Wauthier, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31/12/2008;
3. Affectation du résultat;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
5. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes;
6. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009068802/322/18.

---

**Holding de Développement Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 29.346.

---

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 30 juin 2009 à 16 heures au siège de la société.

57708

*Ordre du jour:*

1. Ratification de la nomination d'un administrateur par cooptation;
2. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes aux 31/12/2005, 31/12/2006, 31/12/2007 et 31/12/2008;
4. Affectation des résultats;
5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
6. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009068803/322/18.

---

**Kop Maeder Egli S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 30.981.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 30 juin 2009 à 9h30 au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31/12/2008;
3. Affectation du résultat;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
5. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009068801/322/17.

---

**Damolu Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 42.953.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 30 juin 2009 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2009069540/1023/17.

---

**Sky Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 137.481.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 30 juin 2009 à 10.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,

- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009067941/755/19.

---

**Fortis Hybrid Financing, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 116.671.

---

In accordance with article 85 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, the bondholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held *June 30, 2009* at 10.30 a.m. at the registered office, with the following agenda

*Agenda:*

1. Presentation of the report of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the audited financial accounts for the year 2008 as well as decision on the appropriation of the result.
3. Discharge to the board of directors for the period elapsed.
4. Statutory Elections.
5. Any other business, properly brought before the meeting.

*The board of directors.*

Référence de publication: 2009068920/29/17.

---

**St Germain Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 58.725.

---

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement en date du *30 juin 2009* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009069547/506/17.

---

**Norvest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 80.047.

---

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2009, il a été constaté que certaines pièces relatives à l'ordre du jour n'ont pas pu être finalisées et les actionnaires présents ou représentés ont décidé à l'unanimité de reporter l'Assemblée Générale Ordinaire à une date ultérieure. De ce fait, le Conseil d'Administration a l'honneur d'inviter les actionnaires de NORVEST («la Société») à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

(«l'Assemblée») qui aura lieu à Luxembourg, dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, 1, place de Metz à Luxembourg, le 29 juin 2009 à 14.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008; affectation des résultats.
3. Approuver la démission de certains membres du Conseil d'Administration et donner quitus aux membres sortants.
4. Approuver la cooptation de nouveaux membres du Conseil d'Administration et donner quitus aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction.
5. Nominations statutaires.
6. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
7. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée devront en aviser la Société et délivrer un certificat de blocage de leur institution financière au moins cinq jours francs avant l'Assemblée à l'agent domiciliataire, à savoir la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009068928/755/29.

**Société d'Investissements en Méditerranée S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 74.541.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 30 juin 2009 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009068946/795/15.

**F.A.M. Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 72.491.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société F.A.M. FUND (ci-après "la Société") qui s'est tenue le 10 juin 2009 n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour étant donné que le quorum de présence requis n'a pas été atteint, les actionnaires sont invités à assister à:

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la Société, le 20 juillet 2009 à 14.00 heures, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution et liquidation volontaire de la Société
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs
3. Décision de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions de la Société
4. Nomination de Deloitte (auditeur de la Société) en tant que réviseur à la liquidation
5. Divers

Aucun quorum de présence n'est requis pour cette Assemblée Générale Extraordinaire. Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée seront adoptées si elles réunissent les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires seront admis à cette Assemblée Générale Extraordinaire sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant l'assemblée, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Les actionnaires qui ne pourront pas assister à cette Assemblée peuvent librement se faire représenter en renvoyant la procuration dont le formulaire est disponible sur demande au siège social de la Société. Les procurations dûment complétées et signées doivent être envoyées au plus tard le 17 juillet 2009 à 17.00 heures par fax au +352 42.42.65.00 (Madame Sylvie Dobson) suivi de l'original par courrier à l'adresse du siège social de la Société.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009073185/755/27.

---

**Fondeco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.564.

---

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le 30 juin 2009 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009068941/795/15.

---

**Driclem S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 54.727.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 29 juin 2009 à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Sinan SAR, pour l'exercice de son mandat d'administrateur.
7. Décharge à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire, M. Cornelius Martin BECHTEL, pour l'exercice de ses mandats.
8. Non ratification de la cooptation de M. Sébastien ANDRE comme administrateur décidée par les administrateurs restants le 22 décembre 2008 et décharge.
9. Nomination de Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
10. Ratification de la cooptation de M. Jacques CLAEYS comme administrateur, décidée par les administrateurs restants, en date du 12 décembre 2008 et nomination de M. Jacques CLAEYS comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
11. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009068918/29/29.

---

**Azzurri Internazionale Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 21.198.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le 30 juin 2009 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009068931/795/15.

---

**Bagi Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 75.832.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 30 juin 2009 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009068934/795/15.

---

**Paradisa S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 43.366.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 29 juin 2009 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Décharge à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire, M. Cornelius Martin BECHTEL, pour l'exercice de ses mandats.
7. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Sinan SAR, pour l'exercice de son mandat.
8. Non ratification de la cooptation de M. Sébastien ANDRE comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 22 décembre 2008 et décharge.
9. Ratification de la cooptation de M. Jacques CLAEYS comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 12 décembre 2008 et nomination de M. Jacques CLAEYS comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
10. Démission de Mme Monique JUNCKER de son mandat d'administrateur et décharge.
11. Réduction du nombre des administrateurs de 4 (quatre) à 3 (trois).

12. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
13. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009068922/29/31.

**Cockspur Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 39.867.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 juillet 2009 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009068938/795/16.

**Hiva Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 45.452.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement en date du 30 juin 2009 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009069542/506/16.

**Panda Lux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 131.326.

Die Aktionäre der PANDA LUX SICAV werden hiermit zu einer

**2. AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 6. Juli 2009 10.15 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Namensänderung von PANDA LUX SICAV in DJE LUX SICAV und des Teilfonds von PANDA LUX SICAV - PANDA Vermögensmanagement DJE in DJE LUX SICAV - DJE Vermögensmanagement
2. Änderung des Anlageberaters von PANDA Investment Management GmbH zu DJE Kapital AG
3. Änderung der Anlagepolitik des DJE LUX SICAV - DJE Vermögensmanagement
4. Änderung der Gebührenstruktur
5. Generelle Änderung der Satzung
6. Verschiedenes

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der ersten Außerordentlichen Generalversammlung am 2. Juni 2009 standen, verlangten ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent der ausgegebenen Anteile, das nicht erreicht wurde. Insofern ist die Einberufung einer zweiten Außerordentlichen Generalversammlung erforderlich.

Die Punkte der Tagesordnung der zweiten Außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum. Die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile getroffen.

Um an dieser zweiten Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Geschäftstage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 1. Juli 2009 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der PANDA LUX SICAV (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903-4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44903-4009 angefordert werden.

Luxemburg, im Juni 2009.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2009064170/755/34.

---

**Nex-Foto Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 52.196.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement en date du *30 juin 2009* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009069545/506/16.

---

**Ennen Global S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 141.277.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi *29 juin 2009* à 16.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009068925/755/19.

---

**Logo-Trans s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8838 Wahl, 31, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 96.246.

Im Jahre zweitausendacht, den vierzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

**SIND ERSCHIENEN:**

- 1) Herr Dr. Georg Karl FRÖLICH, Diplom-Chemiker, wohnhaft in L-8838 Wahl, 31, rue Principale.
- 2) Herr Wolfgang JASCH, Speditionskaufmann, wohnhaft in D-37218 Witzenhausen, Hübenthal 4 (Bundesrepublik Deutschland).

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "LOGO-TRANS s.à.r.l.", mit Sitz in L-8838 Wahl, 31, rue Principale, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 96.246, (die "Gesellschaft"), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 21. Juli 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 281 vom 20. Oktober 1988,

und dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 7. August 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 675 vom 2. Dezember 1997,

- Dass der Komparent sub 1) erklärt einziger Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass die erschienenen Parteien den amtierenden Notar ersuchen, die von ihnen in außerordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

*Erster Beschluss*

Herr Dr. Georg Karl FRÖLICH, vorgenannt, tritt durch Gegenwärtiges unter der gesetzlichen Gewähr an Herrn Wolfgang JASCH, vorgenannt, seine einhundert (100) Gesellschaftsanteile in der Gesellschaft ab, zum Preis von einhundert Euro (100,- EUR), welchen Betrag der Zedent bekennt, vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde und außerhalb der Anwesenheit des Notars, vom Zessionar in bar erhalten zu haben, weshalb der Zedent dem Zessionar hiermit Quittung und Titel bewilligt.

Herr Wolfgang JASCH wird Eigentümer der ihm abgetretenen Anteile am heutigen Tag und erhält das Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile ab dem heutigen Tage.

*Zweiter Beschluss*

Gemäß Artikel 190 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften, respektive gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, wird sodann die obige Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft ausdrücklich angenommen und in ihrem vollen Umfange nach genehmigt durch ihren alleinigen Geschäftsführer Herrn Dr. Georg Karl FRÖLICH, vorgenannt.

*Dritter Beschluss*

Infolge der obigen Anteilsabtretung wird 6 der Satzungen der Gesellschaft abgeändert wie folgt:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) voll eingezahlte Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR)."

*Vierter Beschluss*

In Übereinstimmung mit dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, beschließt der Generalversammlung die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidation.

*Fünfter Beschluss*

Im Anschluss an den vorangehenden Beschluss beschließt die Generalversammlung Herrn Wolfgang JASCH, Speditionskaufmann, geboren in Bad Oldesloe (Bundesrepublik Deutschland), am 28. November 1950, wohnhaft in D-37218 Witzenhausen, Hübenthal 4, als Liquidator der Gesellschaft zu ernennen und ihm folgende Befugnisse zu erteilen:

"Der Liquidator hat die weitesten Befugnisse, die in Artikel 144 bis 148 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, festgelegt sind.

Der Liquidator kann alle Handlungen vornehmen, die der Artikel 145 vorsieht, ohne die Genehmigung der Generalversammlung zu beantragen in den Fällen, in denen sie zu beantragen ist.

Der Liquidator kann das Hypothekenregister davon freistellen, eine automatische Eintragung vorzunehmen; auf alle dinglichen Rechte, Vorzugsrechte, Hypotheken, Anfechtungsverfahren verzichten; jegliche Pfändung aufheben, gegen oder ohne Zahlung aller Vorzugseintragungen, Hypothekeneintragungen, Übertragungen, Pfändungen, Anfechtungen oder anderer Belastungen.

Der Liquidator ist von der Bestandsaufnahme befreit und kann sich auf die Konten der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator kann, auf eigene Verantwortung, für spezielle oder spezifische Operationen, seine Befugnisse an einen oder mehrere Bevollmächtigte delegieren, für eine Zeit, die er festlegt.

Der Liquidator kann die Aktiva der Gesellschaft in bar oder als Sachleistung an die Gesellschafter verteilen, nach seinem Willen im Verhältnis zu der Beteiligung der Gesellschafter am Gesellschaftskapital."

#### Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Tätigkeiten des Geschäftsführers Herrn Dr. Georg Karl FRÖLICH, welche er für die Gesellschaft bis zum heutigen Tage ausführte, anzuerkennen, zu bestätigen und zu übernehmen.

Die Generalversammlung beschließt außerdem auf jeden Rechtsanspruch, welche die Gesellschaft gegenüber dem Geschäftsführer, im Zusammenhang mit der Führung der Gesellschaft haben könnte, zu verzichten und ihm volle Entlastung für die Ausführung seines Mandates zu erteilen.

#### Siebter Beschluss

Dr. Georg Karl FRÖLICH, vorbenannt, erklärt ausdrücklich, dass ihm aus Anlass der Beendigung des Beschäftigungsverhältnisses bzw der Geschäftsführertätigkeit keinerlei Ansprüche, gleich welcher Art und aus welchem Rechtsgrund auch immer, ob bekannt oder unbekannt, mehr zustehen, mit Ausnahme des Gehaltsanspruches bis zum heutigen Tage.

#### Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: FRÖLICH - JASCH - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mai 2009. Relation GRE/2009/1896. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 3 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009068736/231/82.

(090080573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

#### **Frabel Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 30.843.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009070261/15.

(090082824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

#### **GP Canada Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 4.640.825,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.583.

#### EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 12 mai 2009 que les personnes suivantes ont démissionné avec effet immédiat de leurs fonctions de gérant de la Société:

- Monsieur Frank Daniel, né le 2 février 1949 à Tolna Hun (Canada) et demeurant au 31 Millcroft Way L4J6P Thornhill Ontario (Canada).

- Monsieur Tyler Lewis Woolson, né le 13 mars 1963 au Connecticut (USA) et demeurant au 23 Ball Creek Hill GA 30350 Atlanta (USA).

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Madame Laura Spitoni, née le 18 juillet 1968 à Rome (Italie) et ayant son adresse professionnelle au 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

- Monsieur Valere Weiss, né le 6 février 1966 à Colmar (France) et demeurant au 21, avenue de la Roseraie, B-1410 Waterloo (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2009069993/26.

(090082828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

### **Société Générale d'Arbitrages et de Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 121.363.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (ci-après l'Assemblée) de la société SOCIETE GENERALE D'ARBITRAGES ET DE PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois (la Société), ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 121.363, constituée suivant acte reçu le 16 novembre 2006 par le notaire soussigné, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C - numéro 2392 du 22 décembre 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 19 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 1358 du 4 juillet 2007.

La séance est ouverte sous la présidence Monsieur Patrick VINCENT, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Didier MICHEL; employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pascal JACOB, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

Modification de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

" **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet les activités d'arbitrages et est à considérer comme un établissement financier au sens de l'article 1<sup>er</sup> (Définitions) point 13) de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

La Société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières nécessaires à la réalisation de son objet social et toutes opérations financières en rapport avec l'objet telles que définies au présent article."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

57718

*Résolution*

L'Assemblée, après avoir constaté que suivant lettre de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du 10 juin 2008, dont une copie restera annexée aux présentes, il a été confirmé que la CSSF a procédé au retrait de la Société de la liste officielle des PSF, décide de modifier l'article 3 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet les activités d'arbitrages et est à considérer comme un établissement financier au sens de l'article 1<sup>er</sup> (Définitions) point 13) de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

La Société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières nécessaires à la réalisation de son objet social et toutes opérations financières en rapport avec l'objet telles que définies au présent article."

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour la présente assemblée est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. VINCENT, D. MICHEL, P. JACOB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2009. Relation: LAC/2009/19852. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009070176/242/54.

(090082753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

**Iceland Glacier Products S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 128.824.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of May.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Iceland Glacier Products S.A., a Luxembourg public limited liability company, société anonyme, having its registered office at 1, Val Sainte Croix in L-1371 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B128824 (the Company), having a share capital of 191,041.53 EUR.

The Company has been incorporated on 6 June 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1575 dated 27 July 2007, page 75595. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a notarial deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 11 May 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting opened at 10.00 a.m.

The person, who, pursuant to the Articles, has to preside the Meeting (i.e. the chairman of the Company's board of directors) being not present, the shareholders have decided to appoint Mr Frank HAULER, accountant, professionally residing in Luxembourg, as chairman pro tempore (The Chairman).

The Chairman appoints Mr Michael CHESSA, private employee, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (The Secretary).

The Meeting elects Mr Michael CHESSA, private employee, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (The Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list signed by (i) the holder(s) of powers of attorney who represent(s) the shareholders who are not present and (ii) the members of the Bureau. Said list as well as the powers of attorney, after having been signed ne varietur by the person(s) who represent(s) the shareholders who are not present and the undersigned notary, will remain attached to these minutes;

II. it appears from the attendance list that at least 36,979,667 (thirty-six million nine hundred and seventy-nine thousand six hundred and sixty-seven) shares with a par value of 0.00258306 Euro each representing at least 50 % of the subscribed share capital of the Company are present or duly represented at the Meeting; and

III. the Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate upon all the items on the following agenda:

1. Waiver of the convening notices;

2. Decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);

3. Decision to appoint the members of the board of directors of the Company as liquidators (liquidateurs) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidators);

4. Determination of the powers of the Liquidators and the liquidation procedure of the Company by granting to the Liquidators all the powers provided by the articles 144 et seq. of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), and in particular the Liquidators shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidators may, under their sole responsibility, delegate their powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities;

5. Decision to instruct the Liquidators to execute at the best of their abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company; and

6. Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting passed, by a majority of at least two-third of the votes expressed, the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting acknowledges that the entirety of the subscribed share capital of the Company is not present or represented at the Meeting and that therefore the convening notices requirements cannot be waived.

The Meeting notes that, in accordance with article 11 of the Articles, convening notices have been sent by registered letters to each of the Company's shareholders eight days prior to the Meeting.

The Meeting further notes that at least 50% of the subscribed share capital of the Company is present or represented and that the Meeting can validly deliberate on the items mentioned in the agenda.

*Second resolution*

The Meeting resolves to dissolve with immediate effect the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

*Third resolution*

The Meeting resolves to appoint jointly:

- Mr Otto SPORK, Hedge Fund Manager, born in Rotterdam (The Netherlands), on April 6, 1949, residing in Toronto M8V2Z6, 2045 Lake Shore Boulevard W, Unit 4206 (Canada);

- Mr Frank BAULER, accountant, born in Ettelbruck, on February 15, 1966, residing in L-9370 Gilsdorf, 25, rue Principale;

- Mr Thomas WIKSTRÖM, director, born in Helsinki (Finland), on December 11, 1946, residing in L-8116 Bridel, 1, beim Antonskraeiz;

as Liquidators (liquidateurs) of the Company (each a Liquidator and together the Liquidators).

The Meeting further resolves that the Liquidators are not entitled to receive any fee or remuneration of any kind in relation to their mission which is detailed hereunder.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to confer on the Liquidators, acting jointly, the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Companies Act.

The Meeting further resolves that the Company in liquidation shall be bound in all matters by the joint signature of any two liquidators.

The Meeting also resolves that any two Liquidators, acting jointly, shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidators may jointly decide to delegate their powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although they will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to empower and authorise any two Liquidators, acting jointly on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting also resolves to instruct any two Liquidators, acting jointly, to the best of their abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves to empower and authorise any two Liquidators to make, jointly and at their sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act.

## Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mai.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société Iceland Glacier Products S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B128824 (la Société), ayant un capital social de 191.041,53 EUR.

La Société a été constituée le 6 juin 2007 suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 1575 du 27 juillet 2007 à la page 75595. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et la dernière par acte notarié reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 11 mai 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée s'est ouverte à 10.00 heures du matin.

La personne désignée par les Statuts comme devant présider l'Assemblée (c-à-d le président du conseil d'administration de la Société) n'étant pas présente, les actionnaires ont décidé de nommer Monsieur Frank BAULER, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en qualité de président pro tempore (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Michael CHESSA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michael CHESSA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le Bureau.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par (i) le(s) mandataire(s) qui représente(nt) les actionnaires qui ne sont pas présents et (ii) les membres du Bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le(s) mandataire(s) des actionnaires représentés et par le notaire soussigné, annexées aux présentes minutes;

II. il résulte de cette liste de présence que au moins 36.979.667 (trente-six millions neuf cents soixante-dix-neuf mille six cents soixante-sept) actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,00258306 euro représentant au moins 50% pour-cent du capital social souscrit de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée; et

III. l'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour indiqués ci-après:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire;
3. Décision de nommer conjointement les membres du conseil d'administration de la Société en tant que liquidateurs en vue de la liquidation volontaire de la Société (les Liquidateurs);
4. Détermination des pouvoirs conférés aux Liquidateurs et de la procédure de liquidation en attribuant aux Liquidateurs tous les pouvoirs conférés par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) et en particulier d'autoriser les Liquidateurs à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires et de permettre aux Liquidateurs de déléguer, sous leur propre responsabilité, leurs pouvoirs pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales;
5. Décision de charger les Liquidateurs de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société; et
6. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a approuvé à une majorité au moins supérieure aux deux tiers des votes exprimés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée constate que l'intégralité du capital social souscrit de la Société n'est pas présente ou représentée à l'Assemblée et qu'en conséquence les formalités de convocation n'ont pu être levées.

L'Assemblée prend acte que, en accord avec l'article 11 des Statuts, les convocations ont été envoyées par lettres recommandées huit jours avant la tenue de l'Assemblée à chacun des actionnaires de la Société.

L'Assemblée constate enfin qu'au moins 50% du capital social souscrit de la Société est présent ou représenté à l'Assemblée et que l'Assemblée peut dès lors valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer conjointement:

Monsieur Otto SPORK, Hedge Fund Manager, né à Rotterdam (Pays-Bas), le 6 avril 1949, demeurant à Toronto M8V2Z6, 2045 Lake Shore Boulevard W, Unit 4206 (Canada);

- Monsieur Frank BAULER, comptable, né à Ettelbruck, le 15 février 1966, demeurant à L-9370 Gilsdorf, 25, rue Principale;

- Monsieur Thomas WIKSTRÖM, directeur, né à Helsinki (Finlande), le 11 décembre 1946, demeurant à L-8116 Bridel, 1, beim Antonskraeiz;

en tant que liquidateurs de la Société (chacun étant un Liquidateur et ensemble les Liquidateurs).

L'Assemblée décide également que les Liquidateurs ne recevront pas de rémunération, de quelque nature que ce soit, en relation avec leur mission qui est détaillée ci-après.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de conférer aux Liquidateurs les pouvoirs les plus étendus tels que disposés dans les articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

L'Assemblée décide également que la Société en liquidation sera, dans tous les cas, liée par la signature conjointe d'au moins deux Liquidateurs.

L'Assemblée décide ensuite que deux Liquidateurs agissant conjointement seront autorisés à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations disposés dans l'article 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des Associés. Les Liquidateurs pourront déléguer leurs pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seuls la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de conférer pouvoir et autorité à deux Liquidateurs agissant conjointement, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide également d'instruire deux Liquidateurs agissant conjointement, dans la limite de leurs capacités et selon les circonstances, afin qu'ils réalisent l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité à deux Liquidateurs agissant conjointement afin d'effectuer, à leur discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux associés de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi 1915.

#### *Frais*

L'intégralité des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille deux cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BAULER - CHESSA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mai 2009. Relation GRE/2009/1924. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 3 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009070175/231/198.

(090082826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

**CCT S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Centre Comptable S. à r.l.).**

Siège social: L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 50.948.

L'an deux mil neuf, le quatorze mai.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. Monsieur Yves Scharle, comptable, ayant son adresse professionnelle à L-7540 Rollingen/Mersch, 113, rue de Luxembourg.

2. La société anonyme FIDACC S.A. ayant son siège social à L-7540 Rollingen/Mersch, 113, rue de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B 50.948,

ici représentée par Monsieur Yves Scharle, prénommé, agissant en sa qualité d'administrateur avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seuls associés actuels de la société "CENTRE COMPTABLE S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg, constituée sous la dénomination de CABINET COMPTABLE ET FISCAL YVES SCHARLE, S.à r.l., aux termes d'un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 1995, publié au Mémorial C du 4 août 1995, numéro 366 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 15 février 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 832 du 4 avril 2008;

- Qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de modifier la dénomination sociale en CCT S.à r.l.

*Deuxième résolution*

Les associés décident la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Troisième résolution*

Les associés décident de nommer comme liquidateur:

Monsieur Yves Scharle, comptable, né à Luxembourg, le 21 mai 1966, ayant son adresse professionnelle à L-7540 Rollingen/Mersch, 113, rue de Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Quatrième résolution*

Les associés accordent pleine et entière décharge aux gérants de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. SCHARLE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2009. Relation: LAC/2009/19846. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009070180/242/54.

(090082721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

**Monte-Carlo SBM International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 145.889.

L'an deux mille neuf, le quinze mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jérémie Schaeffer, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, agissant en sa qualité de mandataire de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Monte-Carlo SBM International S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145.889, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 971 du 8 mai 2009,

en vertu d'une procuration conférée par décisions du conseil de gérance de la Société en date du 12 mai 2009,

un extrait certifié conforme en date du 14 mai 2009 desdites résolutions, après avoir été signé ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. La Société a été constituée avec un capital social de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

II. Aux termes de l'article 6 deuxième paragraphe des statuts de la Société, le capital social autorisé de la Société s'élève à cent vingt millions d'Euros (€ 120.000.000,-) représenté par cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

III. Les paragraphes 3 à 7 de l'article 6 des statuts de la Société sont libellés comme suit:

" **Art. 6. (3<sup>ème</sup> paragraphe).** Le conseil de gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles.

**Art. 6. (4<sup>ème</sup> paragraphe).** Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication des Statuts, étant entendu que le conseil de gérance ne pourra émettre de parts sociales dans le cadre du capital autorisé qu'aux associés existant de la Société.

**Art. 6. (5<sup>ème</sup> paragraphe).** La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 6. (6<sup>ème</sup> paragraphe).** Le conseil de gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales.

**Art. 6. (7<sup>ème</sup> paragraphe).** Lorsque le conseil de gérance effectue une augmentation de capital en application des dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier le présent article afin de constater cette augmentation. Le conseil de gérance est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la Loi."

IV. Aux termes des résolutions prises le 12 mai 2009, le conseil de gérance de la Société a décidé d'augmenter le capital social souscrit à travers la procédure du capital social autorisé à hauteur de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (€ 987.500,-) afin de le porter de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) à un million d'Euros (€ 1.000.000,-) par l'émission de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (987.500) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune et d'accepter la souscription de ces nouvelles parts sociales par Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, une société de droit monégasque, dont le siège social est sis Place du Casino, Monte

Carlo, 98000, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Monte Carlo sous le numéro 56 S 00523, par apport en numéraire. Preuve de la libération en numéraire a été apportée au conseil de gérance de la Société.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 premier paragraphe des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. (1<sup>er</sup> paragraphe).** Le capital social est fixé à un million d'Euros (€ 1.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euros (€ 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. SCHAEFFER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 mai 2009. Relation: LAC/2009/19556. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 MAI 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009070174/21/72.

(090082899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

**Wiesengrund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.369.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of May.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary with residence in Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

ACKERBODEN ANSTALT, having its registered office in Meierhofstrasse 2, 9490 Vaduz, Liechtenstein, registered with the Trade Register in Liechtenstein under number F-0002.292.571-6,

Here represented by Miss Stéphanie STACCHINI, with professional address in Luxembourg by virtue of a power of attorney dated May 12<sup>th</sup> 2009.

Which proxy, after being signed ne varietur by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company "WIESENGRUND GESELLSCHAFT MIT BESCHRÄNKTER HAFTUNG", has its registered office in Meierhostrasse 2, 9490 Vaduz, Liechtenstein and is registered with the Trade Register in Liechtenstein under number F-0001.103.953-2,

- That the appearing party is the one and only current partner of the Company, which share capital currently amounts to three million nine hundred and twenty seven thousand nine hundred and twenty United States Dollars (USD 3,927,920.-).

III.- The Appearing party bears witness that the following documents have been submitted to it:

- an extract dated May 11<sup>th</sup> 2009, issued by the public registry of Vaduz, of the registration of the Company in said registry;

- the decisions of the Sole Partner containing the transfer of the registered office of the Company to Luxembourg, as taken on May 8<sup>th</sup> 2009;

- financial statements dated December 31<sup>st</sup> 2008;

- interim balance sheet as per May 8<sup>th</sup> 2009;

- the authorisation of the authorities of the Principality of Liechtenstein, dated May 8<sup>th</sup> 2009, to transfer the company's registered office to the Grand-Duchy of Luxembourg.

The said documents, signed ne varietur, shall remain attached to the present deed.

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

- 1) Confirmation and ratification of the resolutions passed at the Extraordinary General Assembly of the Partners of the Company held in Vaduz (Principality of Liechtenstein) on May 8<sup>th</sup> 2009, deciding to transfer the registered office of the Company from Vaduz (Principality of Liechtenstein) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), in accordance with the provisions of Luxembourg law and the rules concerning juridical-person status, maintained without break in continuity and without the creation of a new legal entity.
- 2) Decision to adopt the form of a Private Limited Liability Company.
- 3) Adoption in Luxembourg of the name "WIESENGRUND S.à r.l." and of the Company purpose of a 'SOPARFI' [Société de participations financières], or financial-participation company.
- 4) Complete recast of the Articles of Association, in accordance with Luxembourg law.
- 5) Appointment of the managers and determination of the duration of their term of office.
- 6) Confirmation of the establishment of the registered office of the Company in Luxembourg at the following address: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,
- 7) Miscellaneous.

The Sole Partner decides to establish its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

As demonstrated in the Partners resolutions, below, of May 8<sup>th</sup> 2009, the Partners' General Assembly has already decided, to transfer the registered office of the Company to Luxembourg, the present General Assembly being called upon to vote and approve the transfer of the registered office from Vaduz (Principality of Liechtenstein) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and to authenticate the said resolutions in accordance with the requirements of Luxembourg law.

Charge was also given to the present General Assembly to effect the amendments mentioned below and those required in order to bring the Articles of Association into accordance with the requirements of Luxembourg law, as well as to proceed to the election of a Board of Managers.

The Sole Partner acknowledges the annual accounts of the Company for the 2008 financial year, together with an interim balance of the situation of these accounts dated May 8<sup>th</sup> 2009.

A copy of the annual accounts and the interim situation shall remain attached to the present deed.

Upon which, the Sole Partner proceeds to the order of business and decides the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Partner decides to confirm and to ratify the resolutions passed at the Extraordinary Partners' General Assembly of the Company held in Vaduz (Principality of Liechtenstein) on May 8<sup>th</sup> 2009 deciding to transfer the registered office of the Company from Vaduz (Principality of Liechtenstein) to the Grand Duchy of Luxembourg, in accordance with the provisions of Luxembourg law and the rules concerning juridical-person status, the Company being maintained without break in continuity and without the creation of a new legal entity.

*Second resolution*

The Sole Partner decides that the Company will exist in the form of a Private Limited Liability Company.

*Third resolution*

The Sole Partner decides to give to the company in Luxembourg the name of "WIESENGRUND S.à r.l." and to adopt as Company purpose the provisions particular to a "SOPARFI" [société de participations financières], or financial-participation company.

*Fourth resolution*

The Sole Partner decides:

- that the Company shall be as of today and henceforth exclusively governed by Luxembourg law;
- to proceed to a complete recast of the Articles of Association, in accordance with Luxembourg law, as follows:

" **Art. 1.** There is formed by the present appearing parties mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or partner's loan, and grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as manager in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "WIESENGRUND.S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of managers or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the partners, as required by the applicable provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at three million nine hundred and twenty seven thousand nine hundred and twenty United States Dollars (USD 3,927,920.-) represented by one thousand (1,000) shares without nominal value.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies.

The Company shall have power to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the company of shares in its own share capital must be approved by a resolution of the partners. The quorum and majority requirements applicable to amendment of the Articles shall apply.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general partner meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a

general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers. The general partners meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general partners meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 3 days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13.** The manager or the managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

The first accounting year in the Grand Duchy of Luxembourg shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2009.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> December, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association."

#### *Fifth resolution*

The Sole Partner decides to fix the number of managers at three.

Are appointed managers for an unlimited period of time:

Violène ROSATI, Private employee, born on April 23<sup>rd</sup> 1977, in Mont-Saint-Martin (France), professionally residing at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg,

José CORREIA, Private employee, born on October 4<sup>th</sup> 1971, in Palmeira (Portugal), professionally residing at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Géraldine SCHMIT, Private employee, born on November 12<sup>th</sup> 1969, in Messancy (Belgium), professionally residing at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

#### *Sixth resolution*

The Sole Partner confirms and decides that the registered office of the Company is established at the following address: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

## Costs

The costs, expenditures, remunerations and charges in whatsoever form, incumbent on the Company or chargeable to it by reason of these presents, are estimated, without any prejudice, at approximately the sum of EUR 2,700.- (two thousand seven hundred euro).

No item remaining on the order of business, the meeting is concluded.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

IN WITNESS WHEREOF, drawn up in Luxembourg, the day, month and year as in the heading of these presents.

And after reading given to those appearing, all did sign with Us, Notary, the present minutes.

**Follows the French translation:**

L'an deux mil neuf, le quinze mai.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

**A COMPARU:**

ACKERBODEN ANSTALT, ayant son siège social à Meierhofstrasse 2, 9490 Vaduz, Liechtenstein, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Vaduz sous le numéro FL-0002.292.571-6,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie STACCHINI, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 12 mai 2009.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "WIESENGRUND GESELLSCHAFT MIT BESCHRÄNKTER HAFTUNG", a son siège social à Meierhostrasse 2, 9490 Vaduz, Liechtenstein et est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Vaduz sous le numéro FL-0001.103.953-02.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société dont le capital social s'élevé actuellement à trois million neuf cent vingt sept mille neuf cent vingt dollars des Etats-Unis (USD 3.927.920,-).

L'Associé unique prend acte de ce que les documents suivants lui ont été soumis:

- un extrait daté du 11 mai 2009, émis par le registre de commerce de Vaduz, confirmant l'immatriculation de la Société dans ledit registre;

- la décision des associés relative au transfert du siège social de la Société à Luxembourg prise en date du 08 mai 2009;

- les comptes de la Sociétés arrêtés au 31 décembre 2008;

- une situation comptable intérimaire arrêtée au 08 mai 2009;

- l'autorisation du gouvernement de la Principauté de Liechtenstein, datée du 08 mai 2009, relative au transfert du siège social au Grand-Duché de Luxembourg.

Lesdits documents, signés ne varietur, resteront annexés au présent acte.

IV.- L'Associé unique déclare que l'ordre du jour est le suivant:

1) Confirmation et ratification des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des Associés de la société tenue à Vaduz (Principauté de Liechtenstein) le 08 mai 2009, décidant de transférer le siège social de la société de Vaduz (Principauté de Liechtenstein) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture et sans création d'une personne morale nouvelle.

2) Décision d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée.

3) Adoption à Luxembourg de la dénomination de "WIESENGRUND S.à r.l." et de l'objet social d'une soparfi (société de participation financières).

4) Refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise.

5) Nomination des gérants et fixation de la durée de leur mandat.

7) Confirmation de l'établissement du siège social de la société à Luxembourg à l'adresse suivante: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie

8) Divers.

L'Associé unique décide d'établir son siège social de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi qu'il ressort des résolutions des Associés ci-dessus du 08 mai 2009, l'assemblée générale des Associés a déjà décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social de la Société à Luxembourg, la présente assemblée générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de Vaduz (Principauté de Liechtenstein) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et à authentifier lesdites résolutions conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente Assemblée Générale d'effectuer les modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du Conseil de Gérance.

L'Associé unique soumet les comptes arrêtés au 31 décembre 2008 ainsi que la situation comptable intérimaire au 08 mai 2009.

Une copie de ces comptes restera annexée au présent acte.

Sur ce, L'Associé unique aborde l'ordre du jour et décide les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société tenue à Vaduz (Principauté de Liechtenstein) le 08 mai 2009, décidant de transférer le siège social de la société de Vaduz (Principauté de Liechtenstein) au Grand-Duché de Luxembourg, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la société, celle-ci étant maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide que la société existera sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de donner comme dénomination de la société à Luxembourg "WIESENGRUND S.à r.l." et d'adopter comme objet de la société les dispositions concernant une soparfi (société de participations financières).

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide:

- que la société sera dès aujourd'hui et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre.
- de procéder à la refonte des statuts, de les adapter à la loi luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes par les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant associé, et accorder à aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "WIESENGRUND S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil de gérance ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois million neuf cent vingt sept mille neuf cent vingt dollars des Etats-Unis (USD 3.927.920,-) représenté par mille (1.000,-) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La société pourra racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées lors d'une Assemblée Générale des Associés.

Les conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts sont d'application.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 3 jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

La première année sociale commencera le jour du transfert de la société au Grand Duché de Luxembourg et finira le 31 décembre 2009.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915."

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide de fixer le nombre de gérants à trois.

Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Violène ROSATI, employée privée, née le 23 avril 1977 à Mont-Saint-Martin (France), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg,

José CORREIA, employé privé, né le 4 octobre 1971 à Palmeira (Portugal), résidant professionnellement 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Géraldine SCHMIT, employée privée, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

#### *Sixième résolution*

L'associé unique confirme et décide que le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement sans nul préjudice à la somme de deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. STACCHINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mai 2009. Relation: LAC/2009/19980. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009070168/242/410.

(090082752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

**Bugaboo Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 146.379.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of May.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Columbia Sportswear Company, a corporation duly organized and validly existing under the laws of the State of Oregon, United States of America, having its registered office at 14375 NW Science Park Drive, Portland, Oregon 97229, USA and registered with the Secretary of State, State of Oregon, under number 065993-10;

Here represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

**Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Form.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

**Art. 2. Name.** The Company's name is Bugaboo Holdings.

**Art. 3. Purpose.** The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality of Schuttrange by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

**Title II - Capital - Shares**

**Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 20,000 (twenty thousand Euro) divided into 200 (two hundred) shares with a nominal value of EUR 100 each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital.

**Art. 7. Voting rights.** Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

**Art. 8. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

**Art. 9. Transfer of shares.** The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

### Title III - Management

**Art. 11. Appointment of the managers.** The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers, constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

**Art. 12. Powers of the managers.** All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

**Art. 13. Board of managers.** Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by conference call, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

**Art. 14. Liability of the managers.** No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

#### Title IV - Shareholder meetings

**Art. 15. Sole shareholder.** A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

**Art. 16. General meetings.** General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Tuesday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

#### Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

**Art. 17. Financial year.** The financial year of the Company starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2009.

**Art. 18. Annual accounts.** Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

**Art. 19. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five per cent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

**Art. 20. Interim dividends.** Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

**Art. 21. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of

shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

#### **Title VI - Dissolution - Liquidation**

**Art. 22. Dissolution.** The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

**Art. 23. Liquidation.** The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

#### *Subscription - Payment*

All the 200 (two hundred) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by Columbia Sportswear Company, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 20,000 is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) Mr Thomas B. Cusick, born on June 26, 1967, at Lewiston, Idaho, USA, with address at 8962 SW Marseilles Drive, Beaverton, Oregon 97007, USA, and

Mr Peter J. Bragdon, born on August 22, 1962, at New York, New York, USA, with address at 7921 SE 31<sup>st</sup> Avenue, Portland, Oregon 97202, USA,

are appointed as type A managers of the Company for an undetermined duration;

2) Mr Stewart Kam-Cheong, born on July 22, 1962, at Port Louis, Mauritius, with address at 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg,

is appointed as type B manager of the Company for an undetermined duration;

3) The registered office of the Company shall be established at 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euros (2,000.- EUR).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mai,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Columbia Sportswear Company, une société de droit de l'état de l'Oregon, Etats-Unis, ayant son siège social à 14375 NW Science Park Drive, Portland, Oregon 97229, USA, immatriculée auprès du "Secretary of State, State of Oregon" sous le numéro 065993-10,

Ici représentée par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### **Titre I<sup>er</sup> - Forme- Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est Bugaboo Holdings.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, sont ainsi incluses les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers toute garantie ou sûreté afin de garantir les obligations des sociétés précitées, et également emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et encore garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la municipalité de Schuttrange par une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par une résolution du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

### **Titre II - Capital - Parts sociales**

**Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 20.000 EUR (vingt mille Euro), divisé en 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

**Art. 7. Droits de vote.** Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

**Art. 8. Indivisibilité des parts.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

**Art. 9. Transfert des parts.** Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

**Art. 10. Rachat des parts.** La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

### **Titre III - Gérance**

**Art. 11. Nomination des gérants.** La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

**Art. 12. Pouvoirs des gérants.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

**Art. 13. Conseil de gérance.** Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, doit être donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14. Responsabilité des gérants.** Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

#### **Titre IV - Assemblée générale des associés**

**Art. 15. Associé unique.** Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

**Art. 16. Assemblées générales.** Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit une personne qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation le troisième mardi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

### **Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit**

**Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2009.

**Art. 18. Comptes annuels.** Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

**Art. 19. Bénéfice.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution de la réserve légale.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

**Art. 20. Dividendes intérimaires.** Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

**Art. 21. Audit.** Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance composé de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommé(s) par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

### **Titre VI - Dissolution - Liquidation**

**Art. 22. Dissolution.** La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

**Art. 23. Liquidation.** La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs

pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société sont attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

#### *Souscription - Paiement*

La totalité des 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euro) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par Columbia Sportswear Company, prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 20.000 EUR (vingt mille Euro) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) M. Thomas B. Cusick, né le 26 Juin 1967, à Lewiston, Idaho, USA, ayant son adresse au 8962 SW Marseilles Drive, Beaverton, Oregon 97007, USA, et

M. Peter J. Bragdon, né le 22 Août 1962, à New York, New York, USA, ayant son adresse au 7921 SE 31<sup>st</sup> Avenue, Portland, Oregon 97202, USA,

sont nommés gérants de type A de la Société pour une période indéterminée.

2) M. Stewart Kam-Cheong, né le 22 Juillet 1962, à , Ile Maurice, ayant son adresse au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

est nommé gérant de type B de la Société pour une période indéterminée.

3) Le siège social de la Société est établi au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement évalué à deux mille Euros (2.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2009. Relation: LAC/2009/20356. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 MAI 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009070166/211/410.

(090082924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

#### **EPF Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.946.

In the year two thousand and nine, on the twentieth of April.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

1. Enercap Power Fund I A, L.P., a limited Partnership incorporated under the law of Guernsey, with registered office at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey GY1 3ZD,

2. Enercap Power Fund I, L.P., a limited Partnership incorporated under the law of Guernsey, with registered office at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey GY1 3ZD,

Both here represented by Mrs Annick BRAQUET, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the current partners of EPF Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, incorporated by a deed of the undersigned notary, on July 2, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 1848 of July 26, 2008;

- That the partners have taken the following resolutions:

*First resolution*

The partners decide to cancel the existing 20 classes of shares and to issue 10 new classes of shares (letters A-J, 10,000 shares per letter), each share having a par value of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO CENTS (0.125 EUR) which are attributed as follows:

1. Enercap Power Fund I A, L.P.,

200 class A shares, 200 class B shares, 200 class C shares, 200 class D shares, 200 class E shares, 200 class F shares, 200 class G shares, 200 class H shares, 200 class I shares, 211 class J shares

2. Enercap Power Fund I, L.P.,

9,800 class A shares, 9,800 class B shares, 9,800 class C shares, 9,800 class D shares, 9,800 class E shares, 9,800 class F shares, 9,800 class G shares, 9,800 class H shares, 9,800 class I shares, 9,789 class J shares.

*Second resolution*

The partners decides to amend article six of the articles of association as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 100,000 (one hundred thousand) shares divided into 10,000 (ten thousand) Class A Shares, 10,000 (ten thousand) Class B Shares, 10,000 (ten thousand) Class C Shares, 10,000 (ten thousand) Class D Shares, 10,000 (ten thousand) Class E Shares, 10,000 (ten thousand) Class F Shares, 10,000 (ten thousand) Class G Shares, 10,000 (ten thousand) Class H Shares, 10,000 (ten thousand) Class I Shares, 10,000 (ten thousand) Class J Shares, having a par value of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO CENTS (0.125 EUR) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille neuf, le vingt avril.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Enercap Power Fund I A, L.P., a limited Partnership, constituée sous la loi de Guernsey, avec siège social à Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey GY1 3ZD,

2. Enercap Power Fund I, L.P., a limited Partnership, constituée sous la loi de Guernsey, avec siège social à Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey GY1 3ZD,

Les deux ici représentées par Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les associés actuels de la société "EPF Holdings S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 juillet 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1848 du 26 juillet 2008;

- Qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'annuler les 20 (vingt) classes d'actions émises et d'émettre 10 (dix) classes d'actions nouvelles (lettres A-J, 10.000 parts sociales par lettre), chaque part sociale ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EURO CENTS (0.125 EUR) chacune, qui sont attribuées comme suit:

1. Enercap Power Fund I A, L.P.,

200 parts sociales de classe A, 200 parts sociales de classe B, 200 parts sociales de classe C, 200 parts sociales de classe D, 200 parts sociales de classe E, 200 parts sociales de classe F, 200 parts sociales de classe G, 200 parts sociales de classe H, 200 parts sociales de classe I, 211 parts sociales de classe J.

2. Enercap Power Fund I, L.P.,

9.800 parts sociales de classe A, 9.800 parts sociales de classe B, 9.800 parts sociales de classe C, 9.800 parts sociales de classe D, 9.800 parts sociales de classe E, 9.800 parts sociales de classe F, 9.800 parts sociales de classe G, 9.800 parts sociales de classe H, 9.800 parts sociales de classe I, 9.789 parts sociales de classe J.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100,000 (cent mille) parts sociales divisées en 10.000 (dix mille) parts sociales de Classe A, 10.000 (dix mille) parts sociales de Classe B, 10.000 (dix mille) parts sociales de Classe C, 10.000 (dix mille) parts sociales de Classe D, 10.000 (dix mille) parts sociales de Classe E, 10.000 (dix mille) parts sociales de Classe F, 10.000 (dix mille) parts sociales de Classe G, 10.000 (dix mille) parts sociales de Classe H, 10.000 (dix mille) parts sociales de Classe I, 10.000 (dix mille) parts sociales de Classe J, ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EURO CENTS (0.125.- EUR) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2009. Relation: LAC/2009/15754. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009070163/242/98.

(090082711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

#### **Ceparno, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 10.101.

L'an deux mil neuf, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "CEPARNO", ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 10.101, constituée suivant acte reçu par Maître Georges Altwies, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 26 avril 1972, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 130 du 26 août 1972, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1569 du 26 juin 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascoal Da Silva, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Régis Piva, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frederik Rob, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 10.000 actions en circulation, toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par annonces faites dans La Voix, le Journal et le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date des 21 avril 2009 et 5 mai 2009.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Dissolution anticipée de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

PARFININDUS S.à r.l., ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. DA SILVA, R. PIVA, F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2009. Relation: LAC/2009/20538. Reçu douze euros (12,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009070183/242/61.

(090082702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

**Appleton S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. OCM Luxembourg Upstream Holdings S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.102.

In the year two thousand and nine on the fifth day of May.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM Luxembourg Upstream Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 131.102 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on July 17, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 2171 of October 2, 2007.

OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg,

registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 121.748 (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 16, 2009,

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder hold all the shares in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:
  1. Change of the name of the Company from "OCM Luxembourg Upstream Holdings S.à r.l." to "Appleton S.à r.l.";
  2. Amendment to article 1 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the above change.
- III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from "OCM Luxembourg Upstream Holdings S.à r.l." to "Appleton S.à r.l." with immediate effect.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles, so that it shall read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Appleton S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

There being no further business, the Meeting is closed.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le cinq mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

**A COMPARU:**

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OCM Luxembourg Upstream Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.102 (la Société). La Société a été constituée suivant acte du notaire instrumentant daté du 17 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2171 du 2 octobre 2007 (la Société).

OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.748 (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, employée privée, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 avril 2009,

La procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société de "OCM Luxembourg Upstream Holdings S.à r.l." en "Appleton S.à r.l.";

2. Modification de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter la modification mentionnée ci-dessus.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de "OCM Luxembourg Upstream Holdings S.à r.l." en "Appleton S.à r.l.", avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Appleton S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts)."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 1.000,- (mille euros).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante susnommée le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant de la comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2009. Relation: LAC/2009/18314. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 19 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009070185/242/101.

(090082680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

**Sehelah S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 94.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009069955/10.

(090082919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

**Phoenix A2 - Prinzenallee, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 108.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2009070644/11.

(090083153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.